

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 26  
Présents 22  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240930-DCM\_2024\_09\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 30 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Cyril RONZE à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2024 09 02

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.**

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE, Adjoint au Maire, élu sur la liste «Avec vous, Saint-Romain» a remis sa démission d'adjoint au maire et de conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE a accusé réception du courrier d'acceptation par Monsieur le Sous-Préfet le 27 septembre 2024,

Considérant que conformément à l'article 270 du code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Afin que l'assemblée soit complète, Monsieur Yves LE GRIEL est donc appelé à siéger au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de l'installation de Monsieur Yves LE GRIEL en qualité de conseiller municipal,
- prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 04 octobre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le: 10.10.2024  
Publié ou Notifié  
le: 10.10.2024